

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N° 34/2026

Marchés publics : 1.1.9 – Fourniture de cylindres de serrure

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°05/2026 du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL en qualité de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 13/2026 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le devis établi par la société ROUSSEAU QUINCAILLERIE, sise au 31, rue Isaac Newton – 81000 Albi, relatif à la fourniture de cylindres de serrure, accepté par le Maire le 20 juillet 2026,
- Considérant qu'il convient d'acquérir des cylindres de serrure afin d'assurer le remplacement des équipements défectueux et de garantir la sécurisation des bâtiments communaux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer le devis établi par la société ROUSSEAU QUINCAILLERIE, relatif à la fourniture de cylindres de serrure.

ARTICLE 2 : La prestation est confiée à la société ROUSSEAU QUINCAILLERIE, sise au 31, rue Isaac Newton – 81000 Albi, pour la fourniture de :

- deux cylindres profil HG 35 BT x 35 MV nickelés ;
- trois cylindres profil HG 30 x 30 MV nickelés ;
- ainsi que les frais de transport correspondants,

ARTICLE 3 : Le montant de la prestation est fixé à :

- 196,81 € HT ;
- 39,36 € de TVA ;

soit un montant total de 236,17 € TTC.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2026.

ARTICLE 4 : Monsieur le Responsable de l'administration générale et de la coordination des services, Madame la Responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 21/07/2026

S²LO

Fait à Lescure d'A

ID: 081-218101442-20260721-DEC_34_2026-AI

Le Maire,
Bernard DELBRUEL



*Le Maire, certifie le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le..... notifié ou publié le
....., étant précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*